

BULLETIN JOLY

ENTREPRISES

EN DIFFICULTÉ

ACTUALITÉ DU DROIT DES ENTREPRISES EN DIFFICULTÉ

À LA UNE

CRÉANCIERS ET PROPRIÉTAIRES

Admission de la créance d'intérêts majorés
à titre de pénalité de retard → PAGE 21

Karl LAFAURIE

DROIT SOCIAL ET FISCAL

Subrogation de l'AGS et droit au remboursement des avances
effectuées au titre du superprivilège → PAGE 52

Anaëlle DONNETTE

CHRONIQUE

Droit du travail et entreprise en difficulté → PAGE 59

Philippe DUPRAT et Bernard SAINTOURENS

Directrice scientifique**Marie-Hélène MONSÉRIÉ-BON,**

professeur à l'université Paris-Panthéon-Assas

Fondatrice**Françoise PÉROCHON,**

professeure émérite de la faculté de droit de Montpellier

Comité scientifique**Hélène BOURBOULOUX,**

administratrice judiciaire, SELARL FHB

Reinhard DAMMANN,

avocat, Dammann-Avocats

Christophe DELATTRE,

substitut général, cour d'appel de Douai

Laurence Caroline HENRY,

agrégée des universités

avocat général en service extraordinaire à la Cour de cassation

Pierre-Michel LE CORRE,

professeur à l'université Côte d'Azur

François-Xavier LUCAS,

professeur à l'école de droit de la Sorbonne (université de Paris I)

Francine MACORIG-VENIER

professeure à l'université Toulouse Capitole

Françoise PÉROCHON,

professeure émérite de la faculté de droit de Montpellier

Pascal RUBELLIN,

maître de conférences à l'université de Poitiers

Corinne SAINT-ALARY-HOUIN,

professeure à l'université Toulouse Capitole

Marc SÉNÉCHAL,

professeur associé à l'université Panthéon-Sorbonne (Paris 1)

mandataire judiciaire, SCP BTSG2

Comité de lecture**Laurence-Caroline HENRY****Pierre-Michel LE CORRE****Françoise PÉROCHON****Corinne SAINT-ALARY-HOUIN**

Le Bulletin Joly Entreprises en difficulté peut désormais être cité de la façon suivante : BJE nov. 2021, n° BJE200i6.

Le numéro de type BJE200i6 est un numéro d'identifiant unique permettant de retrouver directement l'article via un moteur de recherche ou sur www.labase-lextenso.fr

Revue éditée par Lextenso

1, Parvis de La Défense – 92044 Paris – La Défense (CEDEX)

Directrice générale, Directrice de la publication Emmanuelle FILIBERTI**Rédactrice en chef** Valérie BOCCARA (valerie.boccara@lextenso.fr)

Dépôt légal : à parution • N° CPPAP : 1025 T 91082 • ISSN 2115-2578

Imprimé par Chirat • 744, rue de Sainte-Colombe - 42540 Saint-Just-la-Pendue

sur des papiers produits en France et en Allemagne ;

100% de fibres recyclées ; impact gaz à effet de serre pour un exemplaire : 1 863 g éq. CO₂Abonnement : Tél. 01 40 93 40 40 • abonnements@lextenso.fr

Abonnement papier + version feuiltable numérique France 2024 : 505,40 € TTC -

Abonnement étranger 2024 : 544,50 €

Abonnement feuiltable numérique France : 333,56 € TTC - Abonnement étranger : 326,70 €

Prix au numéro France : 88,83 € TTC - Prix au numéro étranger : 95,70 €

Toute reproduction, même partielle, est interdite, sauf exceptions prévues par la loi



SOMMAIRE

ÉCLAIRAGE

- BJE201m4 • **Retour sur l'hypothèque légale du syndicat de copropriétaires à l'épreuve des procédures collectives** 4
Clément FAVRE-ROCHEX

CRÉANCIERS ET PROPRIÉTAIRES

- BJE201n5 • **La revendication de logiciels en procédure collective** 9
Étienne ANDRÉ – Cass. com., 6 mars 2024, n° 22-22651, FS-B – Cass. com., 6 mars 2024, n° 22-23657, FS-B – Cass. com., 6 mars 2024, n° 22-18818, FS-B
- BJE201m7 • **Naissance du recours personnel du garant financier à la date de conclusion de la garantie** 14
Séverine CABRILLAC – Cass. com., 7 févr. 2024, n° 22-21052, F-B
- BJE201m3 • **Variations sur l'efficacité d'une fiducie-sûreté immobilière** 16
Jean-Jacques ANSAULT et Carole NERGUARARIAN – CA Bordeaux, 4^e ch. civ., 18 déc. 2023, n° 23/04451
- BJE201m0 • **Admission de la créance d'intérêts majorés à titre de pénalité de retard** 21
Karl LAFAURIE – Cass. com., 7 févr. 2024, n° 22-17885, FS-B
- BJE201m1 • **La stabilité des marchés financiers justifie qu'il soit porté atteinte au principe d'égalité de traitement des créanciers et à l'impératif de sauvetage des sociétés en difficulté** 24
Sébastien PRAICHEUX et Célestine BARTHOUT – Cass. com., 6 mars 2024, n° 23-40023, FS-P

DROIT PROCESSUEL

- BJE201n6 • **La question préjudicielle et l'office du juge civil** 27
Marie-Liesse GUINAMANT – Cass. com., 7 févr. 2024, n° 22-10403, F-B
- BJE201n0 • **Conflit de compétence : le juge de la procédure l'emporte sur le juge de l'exécution !** 33
Christine HUGON – Cass. com., 6 mars 2024, n° 22-22465, F-B
- BJE201k3 • **L'absence de coopération du dirigeant avec le liquidateur pour sécuriser un site SEVESO constitue une faute de gestion sanctionnable** 36
Christophe DELATTRE – CA Douai, ch. 2, sect. 1, 19 oct. 2023, n° 23/00333

PÉRIODE SUSPECTE, RESPONSABILITÉS ET SANCTIONS

- BJE201n3 • **Sanctionner plusieurs dirigeants : attention à ne pas excéder le montant de l'insuffisance d'actif retenu** 44
Thierry FAVARIO – Cass. com., 6 mars 2024, n° 22-21584, F-D

BJE201n2 • Action en sanction : variations sur le devoir du juge de justifier sa décision	46
Thierry FAVARIO – Cass. com., 17 janv. 2024, n° 22-20170, F-D	
BJE201t9 • La fraude du créancier de l'article L. 650-1 du Code de commerce	48
Jérôme LASSERRE CAPDEVILLE – Cass. com., 17 janv. 2024, n° 22-18090, F-B	

DROIT SOCIAL ET FISCAL

BJE201m9 • Subrogation de l'AGS et droit au remboursement des avances effectuées au titre du superprivilège	52
Anaëlle DONNETTE – Cass. com., 17 janv. 2024, n° 22-19451, FS-BR	
BJE201m6 • Garantie AGS et prise d'acte	55
Anaëlle DONNETTE – CJUE, 22 févr. 2024, n° C-125/23	

CHRONIQUE

BJE201n7 • Droit du travail et entreprise en difficulté	59
Philippe DUPRAT et Bernard SAINTOURENS	